



ESPACE
SENIORS

*Budget 2017 :
Quels impacts pour les seniors ?*

(Analyse)

Secrétariat national d'Espace Seniors

Isabelle Capiaux • isabelle.capiaux@solidaris.be - Loïc Collet • loic.collet@solidaris.be

Décembre 2016

Editrice responsable : Florence Lebailly • Place St Jean, 1/2 • 1000 Bruxelles • 02/ 515 02 73



1. Introduction

Les nouvelles mesures budgétaires prévues par le gouvernement fédéral à la mi-octobre pénalisent à nouveau les personnes les plus fragilisées et entre autres, les personnes âgées. Il prévoit notamment une nouvelle restriction pour le calcul des pensions anticipées, l'augmentation du coût à charge des patients de certains médicaments et la réduction de l'intervention de l'assurance maladie en faveur des malades chroniques.

L'analyse des décisions budgétaires prises pose question. Sont-elles réellement indolores pour les citoyens et quel impact ont-elles sur les aînés ? Nous avons décortiqué, avec nos confrères d'Enéo, ces mesures et leurs répercussions sur les seniors au quotidien.

2. Soins de santé

C'est sans aucun doute un des points de ce budget qui fait le plus de bruit : 900 millions d'économies réalisées sur les soins de santé par la Ministre Maggie De Block. Celle-ci affirme par ailleurs que cela n'aura qu'un impact très limité sur les patients. Nous nous portons en faux contre ces affirmations ! Par exemple, les efforts de rationalisation des hôpitaux obligeront les patients à plus de déplacements (surtout pour les zones rurales) et le saut d'index imposé aux prestataires sera sans aucun doute répercuté sur les patients.

Jean-Pascal Labille, Secrétaire général des mutualités socialistes Solidaris, intervenait à ce sujet le lundi 24 octobre sur les ondes de la RTBF¹ :

Le patient est touché au travers du déremboursement d'un certain nombre de médicaments, et de l'augmentation du maximum à facturer qui a justement pour objectif de protéger les plus vulnérables. La deuxième conséquence, c'est le déconventionnement des médecins. La troisième, c'est un désinvestissement dans l'hospitalier. On nous avait parlé d'une réforme budgétaire neutre, ce n'est pas le cas. Une dernière conséquence : il y aura une perte de confiance à l'intérieur du système alors que c'est un système de très grande qualité.

Dans cet entretien, notre Secrétaire général précise aussi que les personnes les plus vulnérables seront certainement les plus touchées par ces mesures budgétaires intolérables.

On a signé un pacte avec l'industrie pharmaceutique donc l'effort budgétaire dans ce secteur sont à relativiser. Par contre, le patient va être impacté : de 3 ou 6 euros selon les médicaments. Ce sont des choses qui peuvent amener des gens dans la précarité. Indirectement, si le déconventionnement des médecins est ce qu'il est, il est clair que le patient va être impacté. Nous sommes pour une réforme hospitalière mais pas comme ça. Il faut se laisser du temps.

Jean-Pascal Labille rappelle aussi l'existence d'un front commun des mutuelles et prestataires de soins sur ces questions.

Cependant, il faut souligner que Pharma.be (Association générale de l'Industrie du Médicament) qui représente les intérêts de l'industrie pharmaceutique s'est plaint par

¹ http://www.rtb.be/info/belgique/detail_jean-pascal-labille-nous-sommes-dans-une-ligne-budgetaire-de-folie?id=9438572

communiqué de presse le 18 octobre 2016 que l'essentiel des efforts budgétaires toucheront le secteur pharmaceutique².

La moitié des économies totales dans les soins de santé sera supportée par le secteur pharmaceutique. La facture totale atteint 452 millions d'euros, soit un sixième de l'effort budgétaire global du gouvernement fédéral. « Il s'agit de la plus forte contribution jamais fournie par un seul secteur pour le maintien en équilibre du budget des soins de santé », déclare Catherine Rutten, CEO de pharma.be.

Par ailleurs, le secteur pharmaceutique est le seul secteur à devoir se contenter d'un budget inférieur à celui de l'année précédente. En tant que partenaire responsable, nous apportons une contribution majeure à la durabilité de notre système de soins de santé. Mais en ce qui nous concerne, les critiques de ces dernières semaines à l'encontre de notre secteur peuvent maintenant cesser.

Les prestataires de soins et les médecins vont être impactés s'ils n'augmentent pas leurs honoraires qui ne vont pas être indexés.

Mais ce sont les prestataires de soins qui payeront le plus lourd tribut au budget 2017 de l'Etat. Ils seront tenus de prescrire 60 % de médicaments génériques ou moins chers - contre un quota de 50 % actuellement. Et surtout, ils verront l'indexation de leurs honoraires robotés de deux tiers. L'opération rapportera 247 millions d'euros. L'Association belge des syndicats médicaux estime déjà que l'accord médico-mutuelliste ne tient plus, et se réserve le droit de rendre la liberté tarifaire aux médecins³.

Pour les aînés, les besoins de soins médicaux adaptés et parfois réellement onéreux augmentent. La consommation de médicament s'élève aussi. L'inquiétude des aînés pour leur accès aux soins de santé n'est pas une illusion, les chiffres le démontrent dans le baromètre Solidaris consacré au bien-être (janvier 2016)⁴ :

- Près de 5% des personnes âgées de 70 à 74 ans ont dû renoncer à l'achat de médicaments prescrits par le généraliste au cours de l'année, ce pourcentage s'élève à 13,6% des personnes entre 55 et 59 ans !
- Plus de 49 % des pensionnés interrogés étaient vraiment inquiets de la place de plus en plus importante des dépenses en médicaments dans leur budget.
- 7% des 55-59 ans ont renoncé à aller chez le généraliste pour raisons financières. Plus inquiétant encore, 14,9% n'ont pas été chez le spécialiste par manque de moyens. 5% des pensionnés sont dans la même situation.

Une vaste enquête menée par la Mutualité chrétienne (MC) et ses mouvements Altéo et Samana révèle que la moitié des familles dont un membre est invalide connaît des difficultés importantes pour boucler leur fin de mois. Certaines se voient contraintes de renoncer à des soins de santé. Or le retour au travail n'est pas évident : 83% des invalides n'ont plus pu travailler depuis le début de leur incapacité. Et le report de l'âge légal de la pension risque,

² <http://pharma.be/fr/news/communiques-de-presse/165-le-secteur-pharmaceutique-supportera-la-moitie-des-economies-dans-les-soins-de-sante-452-millions-d-euros.html>

³ <http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/budget-federal-l-impact-concret-des-decisions-5803c687cd701eed8fce4c92>

⁴ Baromètre "Confiance & Bien-être, Solidaris, Janvier 2016

sans mesure d'accompagnement, de faire tomber nombre de travailleurs âgés en situation d'incapacité⁵.

3. Pensions

Alors que les militaires et le personnel de la SNCB verront l'âge de leur pension progressivement relevé, la perte de niveau d'assimilation du revenu déjà en 2ème période de chômage diminuera la pension de près d'un demi-million de Belges à l'avenir.

Le gouvernement s'attaque aussi aux futurs pensionnés qui ne souhaiteraient pas prêter une carrière complète. A partir de 2018, pour calculer le montant de la pension en cas de retraite anticipée, le gouvernement prendra comme référence le salaire minimum garanti pour les années de travail non prestées. Jusqu'à maintenant, le dernier salaire perçu était pris en compte pour le calcul de la pension. Pour une pension prise 5 ans avant l'âge légal, le travailleur perdrait environ 100 euros par mois.

Le gouvernement s'était aussi vanté, contrairement au gouvernement précédent, de ne pas avoir raboté l'enveloppe dite « Bien-être », l'enveloppe qui permet de revaloriser les pensions les plus basses et les allocations sociales. Aujourd'hui, il mange sa parole à en la réduisant de 161 millions, notamment pour contrebalancer la cotisation de solidarités qui frappe les pensions les plus hautes.

De plus, le système de pensions partielles est un leurre par rapport au crédit-temps fin de carrière actuel. Actuellement, les périodes de crédit-temps non motivé sont assimilées pour la pension sous certaines conditions et pour un certain temps. L'accord de gouvernement prévoit que ces périodes ne seront plus assimilées.

4. Financement

Le Gouvernement nous oriente par d'autres dispositifs vers une sécurité sociale moins financée :

- Taxshift,
- Première embauche par un indépendant sans charges ONSS à vie,
- Ouverture à un 2ème pilier de pension complémentaire bis pour tous via des cotisations personnelles détaxées et sans ONSS (en plus du 2° pilier pour les contractuels et indépendants),
- Avantages aussi sans ONSS ni impôts pour les voitures de société sans obligation de voiture : 400.000 voitures aujourd'hui, combien d'avantages financiers (450€) demain ?
- Réforme de l'impôt des sociétés avec une diminution annoncée de 33 à 20 %,
- ...

⁵ https://www.mc.be/binaries/Situation_financi%C3%A8re_et_sociale_des_invalides-r%C3%A9sultats_tcm377-179918.pdf

Dans son entretien sur les ondes de la RTBF, Jean-Pascal Labille estime que le raisonnement du gouvernement n'est pas bon et qu'il oublie l'humain.

Nous sommes dans une politique gouvernementale de deux poids, deux mesures, avec une ligne budgétaire de folie. Les trajectoires budgétaires ne permettent plus l'investissement, et notamment dans l'humain. On a fait supporter deux tiers des efforts budgétaires sur la sécurité sociale et sur les services publics, dont 900 millions pour les soins de santé.

Donnons-nous une fiscalité plus juste pour donner des moyens à l'État, pour investir dans l'humain.

Il insiste aussi sur le fait que ces mesures sévères prises depuis le début de la législature n'apportent guère de résultats, que la croissance de la Belgique est une des plus faibles de la zone euro.

5. Une trajectoire gouvernementale irréaliste

Dans son communiqué de presse du 17 octobre 2016, Solidaris démontre que toutes ces mesures seront antisociales et pénaliseront les plus fragilisés, sans apporter aucune solutions ni pistes d'avenir pour une reprise de l'économie⁶.

Ces mesures sont par ailleurs assorties d'autres décisions qui, elles, ont aussi des impacts indirects sur les patients de tous âges via la difficulté croissante de conclure des accords tarifaires et l'augmentation des suppléments hospitaliers.

Ainsi, le gouvernement impose, une fois de plus, une trajectoire budgétaire totalement irréaliste, impossible à respecter sans toucher à l'accessibilité et à la qualité des soins de santé. Il affirme entre autre, que les moyens de l'assurance maladie augmentent ! En réalité, cette « augmentation » atteint à peine 0,5% en termes réels bien et elle est bien en deçà de la norme de croissance d'1,5% fixée dans la loi, elle-même largement insuffisante pour répondre à l'évolution normale des besoins en soins de santé estimée à 2,2% par le Bureau du plan.

D'ailleurs, pour respecter cette trajectoire, le gouvernement doit arriver, en 2017, à 902 millions € d'économies, soit un montant équivalent aux remboursements annuels des soins dentaires par l'assurance maladie ! D'ici la fin de la législature, la contribution des soins de santé à l'assainissement budgétaire atteindra les 3,8 milliards €.

Ce chiffre est non seulement intenable, mais une politique pareille ne crée pas les conditions nécessaires à la réalisation des réformes que ce gouvernement ambitionne, elle ne permettra pas la confiance des acteurs et une trajectoire budgétaire stable.

6. Des promesses non tenues

Le Gouvernement et la Ministre de la Santé n'ont jusqu'ici respecté aucun de leurs engagements à l'égard du secteur⁷ :

- Ils avaient promis de ne pas toucher à l'accessibilité et à la qualité des soins. Or, les mesures prises impactent directement ou indirectement l'accessibilité et la qualité.

⁶ <https://www.fmsb.be/news/ce-gouvernement-nuit-gravement-a-votre-sante>

⁷ idem

- Ils avaient promis une trajectoire budgétaire pluriannuelle stable liée aux objectifs en matière de santé. La norme de croissance d'1,5% n'a jamais été accordée et est rabaissée à chaque conclave.
- Ils avaient promis que la réforme du financement du secteur hospitalier serait budgétairement neutre. Elle contribuera à l'assainissement budgétaire du Gouvernement fédéral à concurrence de 92 millions € !
- Ils avaient promis d'assurer la stabilité du financement de la sécurité sociale et de l'assurance maladie. Il n'y a toujours pas de base légale pour le financement alternatif et la dotation d'équilibre de la sécurité sociale, alors que 3,8 milliards de réductions de cotisations patronales supplémentaires ont été décidées dans le cadre du Tax Shift.

A noter que pour la deuxième année consécutive, le Conseil général de l'INAMI a rejeté aujourd'hui le budget présenté par le Gouvernement.⁸

7. Conclusions

Contrairement à ce qu'affirme Maggie De Block, ces coupes budgétaires insensées dans les soins de santé ne seront pas indolores pour les patients et particulièrement pour les personnes qui relèvent du statut BIM (minimexés, invalides, certains pensionnés et chômeurs) ou encore fragilisées par une maladie chronique ou tout autre gros souci de la vie.

Nous constatons donc, comme Solidaris, qu'aujourd'hui la politique du gouvernement plonge l'assurance maladie dans la spirale des déficits et asphyxie le système de soins de santé belge.

Chez les aînés à faibles revenus, ces coupes sombres auront un impact particulièrement négatif et certains d'entre eux devront se passer de soins à cause des coûts dorénavant portés à leur charge.

Dans un communiqué commun, Espace Seniors et Énéo, mouvement social des aînés demandent instamment au Gouvernement de revoir ses décisions en analysant correctement les impacts à court et moyen termes sur la vie des aînés.

Ces mesures discriminatoires accentueront encore la fracture sociale, en fragilisant d'avantage les plus démunis d'entre nous. Nous souhaitons conclure avec les paroles de Jean-Pascal Labille, à propos de la sécurité sociale et de son importance pour la population⁹.

Une de ses missions essentielles c'est de permettre à tout le monde d'avoir accès à des soins de santé de grande qualité. Or, le système est en train de se fissurer ! (...) La protection sociale, elle doit assurer la cohésion sociale ! Or, on commence à s'en éloigner.

⁸ Communiqué de presse de Solidaris : « ce gouvernement nuit gravement à votre santé » Lundi 17 octobre 2016

⁹ <http://liege.lameuse.be/13840/article/2016-11-25/lacces-de-tous-aux-soins-de-sante-est-en-train-de-se-fissurer#>

Qui sommes-nous ?

Espace Seniors est une association d'éducation permanente faisant partie du réseau Solidaris, active sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contribuer au développement d'une citoyenneté active des seniors, promouvoir leur participation active et leur intégration sociale, favoriser leur bien-être, leur santé et leur épanouissement sont quelques-uns de nos objectifs.

Pour cela, nous organisons des actions de proximité (groupe de soutien, formations...) et des actions d'information, de sensibilisation et de prévention (campagnes, conférences, brochures...).

Retrouvez toutes nos analyses sur www.espace-seniors.be !